



Association des
Chercheurs et
Généalogistes des
Cévennes

Siège social:
Mairie de Clarensac
5, place de la Mairie
30870 - CLARENSAC

Association reconnue d'Intérêt Général
Siret : 452 184 468 00026 - Code APE : 9499Z

Site internet : <https://acgc.eu>



N° 63 – JANVIER 2025



*Bonne et heureuse
année 2025*

Sommaire

Janvier : L'Édit du 9 août 1564

L'Agenda : 15 janvier au 15 Mars 2025

Quelques infos de la Revue Française de Généalogie

Le saviez-vous ? Commémoration du 11 Novembre
(Suite au Céven'net N° 62, donnée par Claude Jean Girard)

Les insolites : 1 acte protestant du Collet de Dèze

Appel à Témoins – Appel aux bonnes volontés

Phrase célèbre : Jane Fonda

Nos prochains rendez-vous :

Local situé 34 route de Nîmes à Clarensac

(En face de la police municipale)

Généalogie de 14 h.30 à 17 h.00

Judi – Permanence – 9 janvier 2025

Judi – Permanence – 23 janvier 2025

Paléographie de 14 h. 00 à 15 h.30

Mercredi – Atelier – 8 janvier 2025

Mercredi – Atelier – 22 janvier 2025

❖ **Prochain rendez-vous trimestriel :**

❖ **Notre Assemblée Générale, Le samedi 22 Février 2025 - à partir de 9h.**
à Clarensac, salle des Chasselas.

Site Internet : <https://acgc.eu> – Courriel : contact@acgc.eu



Janvier :

Si je vous parle aujourd'hui de l'Édit de Roussillon du 9 août 1964, c'est bien en rapport avec le mois de janvier.

Il faut savoir que jusqu'à ce que Louis XIV prenne la décision de s'installer à Versailles, les rois étaient itinérants. C'est ainsi que Catherine de Médicis organisa, pour son fils Charles IX, Roi de France, un long périple qui dura environ 27 mois à travers toute la France. Le but était qu'il rencontre ses sujets et, surtout, tente de réconcilier « catholiques et protestants ».

Organiser un tel voyage ne devait pas être une simple affaire ! Le roi ne voyageait pas seul. Non seulement il faisait suivre ses meubles, tapisseries, coffres, tentes, cuisine, etc., près de 10 000 personnes l'accompagnaient : ambassadeurs, soldats, courtisans, domestiques, artisans et religieux faisaient partie du convoi. Imaginez un peu, toute une population d'une ville comme Mende, se traînant sur les routes de France, avec les moyens de transport de l'époque !

Au cours de ce voyage, Charles IX constata que dans les régions traversées, l'année civile ne commençait forcément à la même date et il voulut mettre fin à cette anomalie.

C'est ainsi que le 9 août 1564, dans le château de Roussillon situé en Isère, près de Vienne, l'Édit de Roussillon préparé par le chancelier Michel de l'Hospital et le ministre Sébastien de l'Aubespine fut signé par sa majesté Charles IX en présence de sa mère, la Régente Catherine de Médicis, décrétant que le 1^{er} janvier serait dorénavant le début de l'année calendaire dans toute la France.

Cet Édit confirmait l'article 39 de l'Édit de Paris¹ qui prescrivait déjà de dater tous les actes publics en faisant commencer l'année le 1^{er} Janvier. Je vous invite à lire la note sur l'édit de Paris de 1563 que vous trouverez ci-dessous relatant la faute entre « Édit de Roussillon » et Édit de Paris.

En conséquence, le Roi et son Conseil s'alignent ainsi sur la règle adoptée quelques décennies plutôt par l'Empereur d'Allemagne Charles Quint, et, en 1662 le Pape Grégoire XV va lui aussi généraliser cette mesure à l'ensemble du monde catholique.

Nota : Cet Édit de Roussillon serait à l'origine du « Poisson d'Avril ». Les Français échangeaient des cadeaux ou « étrennes », entre le 25 mars et le 1^{er} Avril pour célébrer l'année nouvelle. Après l'Édit de Roussillon, ils déplacèrent cette tradition au 1^{er} janvier, mais continuèrent néanmoins à échanger des cadeaux pour rire le jour du 1^{er} avril. Cette tradition perdure encore de nos jours sous forme de petites farces.

*La rédactrice
Anne Marie Martellucci*

1) Note sur l'édit de Paris de 1563

**P. Rocher, © Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides – observatoire de Paris
Voici le texte rédigé par Alexandre Le Noble dans le Volume 2 de la Bibliothèque de l'École des Chartes
(pages 286-288, 1840-1841). Propos repris par Jules Minier (1854).**

Plusieurs rectifications ont été publiées récemment dans le but de corriger la faute commise par tous ceux qui ont appelé édit de Roussillon, l'édit de Paris de 1563 sur le fait de la justice et de la police du royaume, dans le trente-neuvième et dernier article duquel Charles IX prescrit de commencer l'année au 1^{er} janvier. On devait en effet ne pas perpétuer davantage une dénomination erronée. L'édit est d'une trop grande importance historique, soit qu'on le considère sous le rapport des améliorations qu'il

a amenées dans l'administration de la justice et dans celle de la police, soit qu'on ne le considère que sous le point de vue chronologique, par rapport au changement qu'il a introduit dans la manière de commencer l'année civile, pour qu'il puisse être permis de le désigner autrement que sous son véritable titre. D'ailleurs en donnant, aussi généralement qu'on l'avait fait, une fausse date de lieu à ce célèbre édit, on ne blessait pas seulement à cet égard l'exactitude historique si essentielle à maintenir en tout point, on tombait encore dans le grave inconvénient de faire supposer Charles IX absent de Paris à une époque où il y était bien certainement, ainsi que le prouve la date authentique de l'édit. Ce n'est que dans l'été de l'année 1564 que, forcé de quitter Lyon où la peste s'était déclarée, il se réfugia à Roussillon, en Dauphiné, d'où il a daté une déclaration qu'on a trop souvent confondue avec l'édit lui-même et qui ne renferme rien de relatif à la disposition par laquelle l'édit de Paris change le commencement de l'année, si ce n'est que par son silence sur ce point elle confirme la mesure contre laquelle le parlement de Paris avait élevé des remontrances lorsque l'édit avait été soumis à son enregistrement¹. Les rectifications publiées pouvant laisser quelque chose à désirer, il nous a semblé utile de les compléter, curieux de remonter à l'origine de l'erreur si universellement accréditée depuis tantôt deux cent cinquante ans et intéressant d'apprendre à qui cette erreur doit être attribuée. **C'est Néron qui, dans l'édition de son recueil d'édits et ordonnances donnée en 1605, a fait la faute de dater de Roussillon l'édit de janvier 1563, lequel est daté au contraire de Paris sur les registres manuscrits des ordonnances déposés aux Archives du royaume (section judiciaire, au Palais de Justice)². C'est en effet à Paris, au mois de janvier 1563 que l'édit de Charles IX a été donné et non à Roussillon, en Dauphiné. Quant à la déclaration qui suivit, elle est, d'après le même registre, du 9 août et non du 4 août, ainsi que plusieurs auteurs, entre autres ceux de L'Art de vérifier les dates, l'ont dit à tort.**

Voici d'abord l'article 39 de l'édit de Paris, puis la fin de la déclaration de Roussillon.

1. Sa déclaration, datée de Roussillon, fait droit à quelques-unes des remontrances du Parlement à l'égard de ceux des trente-huit premiers articles de l'Édit de Paris, qu'il avait cru devoir repousser ; elle ne dit pas un mot de la mesure par laquelle l'Édit de Paris a changé le commencement de l'année.
2. **Voy. le vol. coté 2 A, fol 384, v°. Art. 39 de l'édit de Paris.** « Voulons et ordonnons qu'en tous actes, registres, instrumens, contrats, ordonnances, édits, lettres tant patentes que missives et toute escripture privée, l'année commence doresnavant et soit comptée du premier jour **de ce mois** de janvier. » « Si donnons en mandement etc. **DONNE A PARIS ou mois de janvier l'an de grâce mil cinq cens soixante-troys** et de notre règne le quatrième. » **Art. dernier de la déclaration de Roussillon.** « Si donnons etc. car tel est nostre plaisir non obstant nostre dict édict cy attaché **DONNE A PARIS ou mois de janvier dernier et quelconques « ordonnances, édits et lettres à ce contraies. Donné à Roussillon LE 9 AOUT 1564.** De nostre règne le cinquième. »

C'est avec intention que nous avons souligné les mots **« de ce mois »**, à la fin de l'article 39 de l'édit de Paris. Dans les dernières reproductions de cet article on a imprimé par erreur « Voulons et ordonnons etc. que l'année commence dorénavant et soit comptée du premier jour du mois de janvier. » Or, dans l'espèce qui nous occupe, l'inexactitude que nous signalons n'est pas sans importance. Néron et ses continuateurs ont maintenu et consacré leur erreur autant qu'il était en leur pouvoir. A la fin de la célèbre ordonnance d'Orléans, on lit ce qui suit en note : « Le Roy y porveut et satisfit par l'édit de Roussillon, ci-après comme appert par le commencement. » Cet édit soi-disant de Roussillon, n'est autre que l'édit de Paris de 1563. En tête de chaque page de cet édit de Paris, on a imprimé toujours sous l'empire de la même erreur, « ORDONNANCE DE ROUSSILLON » et lorsqu'après avoir imprimé l'édit, on veut donner la Déclaration du 9 août 1564, on a grand soin d'intituler cette déclaration de cette manière et en grosses lettres : « LA DECLARATION DU ROY SUR L'EDIT DE ROUSSILLON. » Dans l'édition de Néron en deux volumes in-fol. de 1720, les mêmes erreurs sont répétées, et cette fois même d'une manière plus explicite, car on y lit : « L'ordonnance de Roussillon de 1563 en l'art. 39 et dernier, enjoignit de compter le premier jour de l'année au premier jour de janvier, etc. » Or, ainsi que nous venons de le

prouver, l'édit ou ordonnance a été donné à Paris en janvier 1563, et la déclaration, qui ne parle pas le moins du monde du commencement de l'année, mais seulement confirme par son silence l'édit de Paris qui l'avait reporté au 1er janvier, a été donnée à Roussillon, le 9 août 1564. Voilà donc qui est bien expliqué, bien démontré, et il est impossible qu'on fasse dorénavant la moindre confusion à cet égard, ni qu'on se méprenne davantage sur la véritable rédaction de l'article 39 de l'édit de Paris que nous avons donné d'après les originaux, ou sur les termes dans lesquels est conçue la Déclaration du 9 août. ALEXANDRE LE NOBLE ALEXANDRE LE NOBLE (24 octobre 1800 à Moscou – 13 mai 1851 à Paris). Archiviste paléographe (première promotion), avocat à la cour royale de Paris, vérificateur des titres diplomatiques près la commission du sceau de France, homme de lettres à la section historique des archives du royaume. Vice-président de la Société de l'École des chartes. Références Alexandre Le Noble : Bibliothèque de l'École des Chartes, Paris, 1840-1841, Vol. 2, p. 286-288. Jules Minier : Précis d'histoire du droit français, introduction à l'étude du droit, Paris 1854, p. 854.

Source :

- <https://www.herodote.net/almanach-ID-1508.php>
- <https://www.paysdevire-normandie-tourisme.fr/3-anecdotes-sur-janvier/>
- https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1841_num_2_1_451588
- https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89dit_de_Roussillon



L'Agenda du 15 décembre 2024 au 15 janvier 2025

SALONS – EXPOSITIONS – MUSÉES – SPECTACLES

✚ **Le 17 janvier 2025 de 14 h.00 à 16 h.00 – FINISTÈRE : « Rendez-vous de la recherche. Rechercher une victime de la guerre. »**

Dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la Libération, nombreux sont ceux à s'être lancés sur les traces de membres de leurs familles ou de proches touchés par les événements de la Seconde Guerre mondiale.

Les ressources sont nombreuses et pour les explorer au mieux, les Archives départementales du Finistère proposent un cycle des « Rendez-vous de la recherche ».

Adresse de l'événement : Archives départementales du Finistère - 5 allée Henri Bourde de la Rogerie - 29000 Quimper

Sur inscription - Tarifs : Gratuit

Contact : Organisateur : A.D. Quimper – Tél. 02.98.95.91.91 –

Courriel : archives.departementales@finistere.fr

✚ **Le 20 février de 15 h.00 à 17 h.00 – TOURAINE : « Initiation à la paléographie (local et distanciel) – Déchiffrage des écritures anciennes »**

Atelier gratuit et ouvert à tous en local et distanciel. **Animation** Evelyne LETARD et Guy ROUSSEAU –

Détails et réservation obligatoire : <https://tourainegenealogie.org/events/20-fev-2025-initiation-a-paleograp...>

Adresse de l'événement : Centre Généalogique de Touraine 12 Rue de l'Hippodrome – 37170 Chambray-lès-Tours –

- ✚ **Le 22 février 2025 de 9 h. à 17 h.20 – Assemblée Générale de l’A.C.G.C.**
Programme en cours d’élaboration sera affiché sur notre site <https://www.acgc.eu> prochainement.
Lieu de l’évènement : Salle municipale des Chasselas – 30870 Clarensac
Ouvert à tous, mais réservation obligatoire pour le repas.
N’oubliez pas de noter cette date importante dans vos agendas et venez nombreux pour définir ensemble les actions à mener par notre association.

- ✚ **Du 13 au 15 mars 2025 – 11^e Salon de généalogie à Paris –**
Archives & Culture organise la 11^e édition du Salon de généalogie à la mairie du XV^e arrondissement de Paris, mais également à la Médiathèque Marguerite-Yourcenar où se tiendront une série de conférences et la représentation de la pièce de théâtre « Le cours de généalogie » le vendredi 14 mars à 19 h.
Présence sur place des principaux exposants associatifs et professionnels, de France et d’ailleurs, dont *La Revue française de Généalogie*.
Programme complet et inscriptions sur www.salondegenealogie.com
Adresse de l’évènement : Mairie du 15^e arrondissement -31 rue Pécelet - 75015 Paris
Tarifs : Entrée libre et gratuite (exceptées les conférences, accessibles sur inscription).
Contacts : Organisateur : Archives & Culture
Site internet : <https://www.salondegenealogie.com>

CONFÉRENCES

- ✚ **Le 18 janvier 2025 à 14 h.30 - SEINE-et-MARNE : Conférence ayant pour thème : « *La Généalogie génétique* »**
Organisateur : Cercle Généalogique de la Brie – Chantal Davourie, 5 Cour de l’Abbaye – 77400 Lagny-sur-Marne.
Lieu de l’évènement : Salle Jacques Rapin – Cité administrative du Mont Thabor (sur la Place de l’Europe, passez sous le porche (à côté du Centre des impôts), la salle se trouve sur votre droite).
Contact : Téléphone 01.64.12.29.29 –
Courriel : lagnycgb@free.fr
Site internet : <http://www.cgbrie.org>
- ✚ **Le Jeudi 23 janvier 2025 à 15 heures : PARIS – Conférence aux Archives de Paris : « Histoire de la Poste avant les Révolutions de l’électronique : usages et métiers de l’Ancien Régime aux Trente Glorieuses.**
Il est communément admis qu’elle est l’une des plus anciennes institutions du pays tout comme un service public comptant parmi les plus appréciés des Français. Deux assertions assez facilement recevables pour le XX^e siècle, mais moins certaines, surtout si l’on se donne la peine de les décortiquer et de les mettre en chronologie.
Mais qu’est-ce « la poste », et aussi « la Poste » ? Qui avait l’usage des services postaux ? Quelles étaient ses activités et comment les assurait-elle ?
Cette conférence propose d’explorer les principales réponses en esquissant les transformations internes qu’a connu l’organisation jusqu’au milieu du XX^e siècle, comme les influences externes avec lesquelles elle a dû composer pour traverser les décennies au cœur de l’histoire des échanges.
Sébastien RICHEZ, Docteur en histoire contemporaine, historien au comité pour l’histoire de La Poste.
Adresse de l’évènement : Archives de Paris - 18 boulevard Sérurier - 75019 Paris
Sans inscription préalable.
Ouverture de la salle à 14 h 30 - Dans la limite des places disponibles.
Tarifs : Entrée gratuite
Contact : [La France généalogique CEGF](http://LaFrancegénéalogiqueCEGF)
Adresse de l’organisateur : 12 Rue Vivienne – 75002 Paris
Courriel : contact@cegf.org
Site internet : <https://cegf.org>

✚ **Le 28 février 2025 de 18h30 à 20h00 – FINISTÈRE : Conférence : À la recherche des héros et des victimes de la Seconde Guerre Mondiale en Bretagne » par Stéphanie Trouillard.**

Stéphanie Trouillard, journaliste à France 24, enquête depuis une dizaine d'années sur la Seconde Guerre mondiale en Bretagne. Dans ses ouvrages, livres et bandes dessinées, elle brise le silence et retrace le destin de résistants anonymes, mais aussi de victimes innocentes de la période de l'occupation.

Conférence suivie d'une séance de dédicaces en partenariat avec la librairie Ravy

Adresse de l'événement : Archives départementales du Finistère - 5 allée Henri Bourde de la Rogerie - 29000 Quimper

Sur inscription

Tarifs – Gratuit

Contact : Organisateur : [Archives départementales du Finistère](http://Archives.departementales.du.Finistere.fr)

Adresse de l'organisateur : Archives départementales du Finistère - 5 allée Henri Bourde de la Rogerie -

29000 Quimper

Téléphone : 02.98.95.91.91

Courriel : archives.departementales@finistere.fr



INFOS : Revue Française de la Généalogie

Des minutes de notaires par milliers dans le Cher

Par [Guillaume de Morant - Cher \(18\) Archives](#)

C'est un beau défi qu'ont commencé à relever les [Archives départementales du Cher](#) en publiant [les répertoires des notaires en octobre 2023](#), couvrant la période de 1791 à 1947, puis les premières minutes début 2024. Cette première salve vient d'être complétée un an plus tard en octobre 2024 [par la numérisation et la publication de nouveaux registres notariaux](#). Désormais, 221 registres supplémentaires s'ajoutent aux 64 déjà disponibles.

Ces minutes couvrent **les activités des notaires de la ville de Bourges entre la fin du XVe siècle et le XVIIe siècle**, enrichissant ainsi considérablement les ressources accessibles aux chercheurs, aux historiens et aux passionnés d'histoire locale. Les registres numérisés vont des notaires Arnoul à Bernardon, bien que certains documents aient dû être écartés pour restauration en raison de leur état fragile...

Lire la suite sur : <https://www.rfgenealogie.com/infos/des-minutes-de-notaires-par-milliers-dans-le-cher>



Un manuscrit du XVe siècle sauvé de l'exil aux États-Unis

Par [Guillaume de Morant - Calvados \(14\) - Archives](#)

Les Archives du Calvados concluent l'année sur une note exceptionnelle : le retour dans leurs collections d'un manuscrit enluminé de 1495, premier exemplaire des statuts du Collège du Bois de Caen. **Ce document, de 12 feuillets de parchemin décorés, témoin unique de l'histoire éducative de la région**, a bien failli traverser l'Atlantique pour rejoindre une collection privée aux États-Unis.

C'était sans compter [la procédure d'autorisation de l'exportation des biens culturels](#). Le manuscrit vendu par la boutique de livres anciens [Ariane Adeline Paris](#) avait trouvé un acheteur, un collectionneur américain, mais avant de quitter le territoire, une demande d'exportation a dû être formulée. Le dossier est passé sous les yeux des spécialistes des Archives nationales qui en ont vu tout de suite l'intérêt patrimonial.

Lire la suite sur : <https://www.rfgenealogie.com/infos/un-manuscrit-du-xve-siecle-sauve-de-l-exil-aux-etats-unis>

☆☆☆☆☆

L'Hérault numérise et met en ligne de nouvelles archives communales

Par [Pierre-Valéry Archassal](#) - [Hérault \(34\)](#) - [Archives](#)

Déposées par les communes aux Archives départementales qui les ont numérisées, de nombreuses archives inédites font leur apparition sur le portail internet héraultais, comme ce compoix de Bédarieux daté de 1788, orné de 28 planches aquarellées.

En 2024, grâce aux dépôts effectués par les communes de l'Hérault et au programme d'aide à la numérisation mené par le Département auprès des collectivités dans le cadre du Schéma départemental de conservation et de valorisation des archives territoriales, de nombreuses images d'archives issues des fonds communaux ont été mises en ligne.

Lire la suite sur : <https://www.rfgenealogie.com/infos/l-herault-numerise-et-met-en-ligne-de-nouvelles-archives-communales>

☆☆☆☆☆

Archives de l'État en Belgique : clap de fin pour le moteur de recherche Search

Par [Marie Cappart](#) - [Belgique](#) - [International](#)

Search.arch, c'est définitivement fini !

C'est clairement affiché : "Le 23 décembre 2024, l'ancien environnement de recherche [SEARCH](#) sera complètement désactivé et ne sera plus disponible !". Pas de panique, cette annonce n'est que la suite logique de la modernisation du site des Archives Générales du Royaume belges et de la migration des formulaires et bases de données vers le nouveau moteur de recherche [AGATHA](#).

Pour rappel, en juin, les Archives de l'État ont mis en ligne Agatha (acronyme de Archives Genealogie Archivistiques Théorie Histoire Academie), qui rassemble quatre environnements de recherche différents

Lire la suite sur : <https://www.rfgenealogie.com/infos/archives-de-l-etat-en-belgique-clap-de-fin-pour-le-moteur-de-recherche-search>

☆☆☆☆☆

Deux outils de gestion de cimetières, précieux alliés des généalogistes

Par [Pierre-Valéry Archassal](#) - [Deux-Sèvres \(79\)](#) - [Logiciels](#)

L'application « Éternité en ligne » liste les défunts d'un cimetière, localise la tombe et propose parfois une photo de la sépulture, en fonction des choix de la municipalité. Elle est la partie grand public d'un progiciel de gestion de cimetière destiné aux mairies qui vient concurrencer le célèbre Gescime.

C'est sur [le site de la ville de Niort](#) que nous avons découvert le module « Éternité en ligne » créé par [Logitud](#), un éditeur de logiciels spécialisé dans les métiers de gestion de la population et de la sécurité. La version « en ligne » est la partie visible d'un système complet de gestion de cimetières baptisé

Lire la suite : <https://www.rfgenealogie.com/infos/deux-outils-de-gestion-de-cimetieres-precieux-allies-des-genealogistes>

★★★★★

À Belfort, les cartes d'anciens combattants sont en ligne et indexées

Par [Pierre-Valéry Archassal](#) - [Territoire de Belfort \(90\)](#) - [Archives](#)

Les cartes du combattant numérisées et mises en ligne par les Archives départementales du Territoire de Belfort concernent des soldats nés entre 1843 et 1909 qui peuvent être nés n'importe où, du moment qu'ils habitaient dans le Territoire lors de la demande de la carte.

Les généalogistes ont appris à connaître et utiliser les cartes du combattant depuis qu'elles ont été mises en lumière par certains dépôts d'archives qui les ont numérisées (voir la liste dans [notre guide Internet & Généalogie](#)). Créées par la loi de finances du 19 décembre 1926, qui octroie un certain nombre d'aides aux anciens combattants, elles présentent l'avantage de fournir dans la plupart des cas une photo d'identité de l'ancien soldat.

Lire la suite sur : <https://www.rfgenealogie.com/infos/a-belfort-les-cartes-d-anciens-combattants-sont-en-ligne-et-indexees>

★★★★★

À Potsdam, FamilySearch redessine l'avenir de la généalogie

Par [Guillaume de Morant](#) - [Allemagne](#) - [Nouveautés](#)

Pour partager ses dernières avancées en matière de recherche généalogique, **FamilySearch a organisé un symposium à Potsdam, près de Berlin, en septembre dernier. Cet événement a permis de faire le point sur les outils et technologies** qui faciliteront bientôt vos explorations familiales.

FamilySearch met à disposition de tous [une base de données gigantesque](#), gratuite, qui ne cesse de croître. Plus de 5,5 milliards d'images sont déjà accessibles, et 500 millions s'y ajoutent chaque année. **En parallèle, la filiale généalogique de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (Mormons) met en œuvre un arbre collaboratif surnommé l'arbre mondial** et qui compte 1,5 milliard de personnes. Il s'enrichit de 5 millions de nouvelles entrées par mois.

Lire la suite sur : <https://www.rfgenealogie.com/infos/a-potsdam-familysearch-redessine-l-avenir-de-la-genealogie>



Le Saviez-vous ? Commémoration du 11 Novembre

(Suite à l'article de Josiane Lantoine, paru dans le Céven'net N° 62)

Claude-Jean Girard a donné suite à notre article, par e-mail du 18 décembre que nous partageons avec vous.

« Chers amis bonjour,

La célébration du 11 novembre a certes changé de coloration selon les époques mais, à l'origine, cette date a été choisie par l'Assemblée Nationale pour célébrer le cinquantenaire de la République en honorant les héros qui avaient participé à son édification. Je vous communique ci-après le dernier paragraphe de mon ancien ouvrage sur Léon Gambetta qui décrit succinctement le déroulement du premier 11 novembre 1920 célébré. Je vous laisse le soin de décider de sa parution dans Céven'net.

Cordialement vôtre. »

Claude Jean Girard.

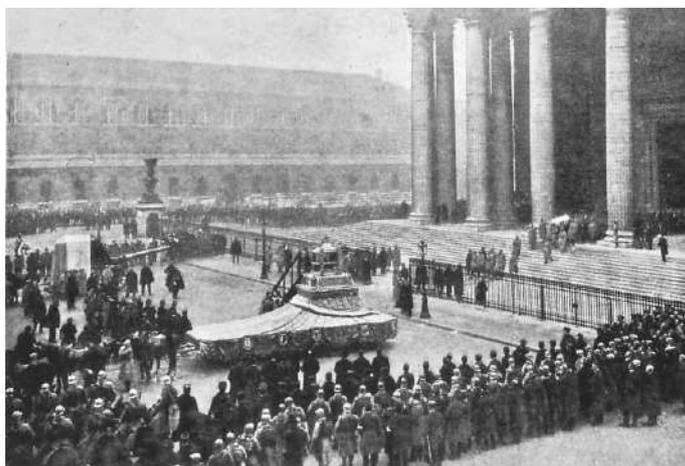
Au sujet de la célébration du 11 novembre, ci-joint le paragraphe final extrait de l'ouvrage *Léon Gambetta « Fondateur de la République »*, de Claude Jean GIRARD.

« Faire connaître, c'est entretenir la mémoire, et c'est, en l'occurrence, maintenir une valeur fondamentale : celle d'une lutte incessante pour l'observation des droits de l'homme. Pendant des années, la République continuera à célébrer celui à qui elle devait tant. Quel plus grand hommage pouvait-elle lui rendre qu'en l'associant, le 11 novembre 1920, aux cérémonies du cinquantenaire de la fondation de la République ? En choisissant le 11 novembre 1920, la chambre des députés honorait également la victoire de la République sur l'empire Germain, et surtout la reconstitution du territoire national, avec le retour en son sein de l'Alsace et de la Lorraine. C'est en présence des Amis de Gambetta, constitués en Association, et tout particulièrement en présence du maire du 20^{ème} arrondissement et du général Jouinot-Gambetta, qu'Eugène Etienne remit la veille, le 10 novembre 1920, à André Honorat, ministre de l'Instruction publique, le cœur de Gambetta qui reposait jusqu'ici à Sèvres, dans son coffret en bois de merisier et de chêne d'Alsace, afin qu'il soit transféré, le lendemain, au Panthéon.



Remise du cœur de Gambetta, par Eugène Etienne et par André Honorat, à un « poilu » de la guerre de 1914/1918.

Le soir même, le coffret attendait, place Denfert-Rochereau, du nom du colonel qui avait tant suscité l'admiration de Léon Gambetta pour la défense héroïque de la place de Belfort. Il n'y avait là aucune coïncidence, sinon la volonté d'honorer deux héros de la guerre de 1870. Plus tard, au petit matin du 11 novembre, le « soldat inconnu », arrivé de Verdun par train spécial, venait se joindre sur cette place à ces deux illustres Français. Le coffret contenant le cœur de Gambetta sera placé dans un reliquaire vitré situé sur le faite d'un char portant l'inscription « A Gambetta, la Patrie reconnaissante », le corps du soldat inconnu sur une prolonge d'artillerie.



Le cortège, accompagné de nombreuses troupes militaires, ainsi que de leurs trois maréchaux, Foch, Joffre et Pétain, de toutes les personnalités politiques, des arts et des lettres, au milieu d'une foule immense, se rendra d'abord au Panthéon (voir ci-dessus) où l'on avait réservé, sous la coupole, un emplacement pour le cœur de Gambetta. Il ne rejoindra, cependant, sa place, qu'en fin de journée. Après de nombreux discours en hommage au tribun, les deux chars funéraires se rendirent ensuite à l'arc de Triomphe (voir ci-dessous) où sera inhumé, plus tard, le 28 janvier 1921, le corps du soldat inconnu.



Quelle émotion, pour tous ces « poilus » de la guerre de 1914/1918, de voir l'un des leurs accompagné à sa dernière demeure par le cœur de celui qui, cinquante ans plus tôt, avait refusé la défaite ! Quelle suprême reconnaissance que celle d'unir intimement Léon Gambetta à l'ultime victoire de la République, lui qui n'avait vécu que pour la faire vivre !

Le coffret contenant le cœur de Gambetta rejoindra, ensuite, le Panthéon où une nombreuse foule défilera devant lui, pendant encore trois jours complets. Il trouvera son emplacement définitif, un an après, dans une urne de porphyre.

Que reste-t-il, aujourd'hui de Léon Gambetta dans notre mémoire collective ? Peu de choses, hélas ! Les manuels d'histoire scolaires oublient volontiers qu'il est l'un des principaux fondateurs de la République, dans la continuité du respect des droits de l'homme. Son nom seul, beaucoup ignorent jusqu'à son prénom, est présent sur nos artères urbaines, nos établissements publics, collèges, lycées, gares, station de métro, ... mais est laissé à l'abandon, sans aucune citation. Même la seule de ses statues qui demeure à Paris, dans son ancien fief électoral où il a fait naître le programme de Belleville, ne rappelle pas à notre jeunesse la place qu'il occupe dans l'histoire de notre démocratie.

Ne serait-il pas opportun, aujourd'hui où notre civilisation subit une mutation importante, très rapide, trop rapide pour nous permettre de prendre suffisamment conscience des valeurs que nous devons maintenir pour assurer le bonheur des hommes ? ... à une époque où associations, partis politiques, journaux d'opinion, cherchent les moyens éthiques de tracer une voie saine pour l'homme, en l'absence de toute doctrine utopiste ?... Ne serait-il pas opportun de faire un effort de mémoire pour nous souvenir que des hommes, de Montesquieu à Gambetta, ont tracé depuis près de trois siècles, un

chemin où la sagesse, le respect et la tolérance conduisent, pas à pas, vers un indispensable équilibre de l'humanité, par la définition des droits et des devoirs des hommes ?

Nous ne saurions terminer, sans rappeler ces mots de Léon Gambetta qui restent, en tous sens, d'actualité :

« Tenons-nous en garde contre les utopies de ceux qui, dupes de leur imagination, ou attardés dans leur ignorance, croient à une panacée, à une formule qu'il s'agit de trouver pour faire le bonheur du monde.

Croyez qu'il n'y a pas de remède social parce qu'il n'y a pas de question sociale. Il y a une série de difficultés à vaincre, de problèmes à résoudre, variant avec les lieux, les climats, les habitudes, l'état sanitaire, problèmes économiques qui changent dans un même pays.

Eh bien ! Ces problèmes doivent être résolus un à un, non par une formule unique. C'est par le travail, l'étude, par l'effort toujours constant d'un gouvernement d'honnêtes gens que les peuples sont conduits à l'émancipation.

Il n'y a pas, je le répète, de panacée sociale, il y a tous les jours des progrès à faire, mais non pas de solution immédiate, définitive, et complète. »



Dans son mail, Claude-Jean Girard nous informe qu'il a donné une conférence sur Louis Nathaniel ROSSEL, à l'Université Inter Âge de Melun (espace Saint-Jean) sur le thème « Obéir à sa conscience, plutôt qu'aux hommes »... Nous ne doutons pas un instant du succès de cette conférence

Nous avons déjà évoqué Louis Nathaniel Rossel, à l'occasion du 150^{ème} anniversaire de la Commune, dans notre Céven'Net N° 33 d'Avril 2021, article auquel avait d'ailleurs réagit Claude-Jean-Girard en nous donnant des précisions sur ce héros républicain tristement oublié, que nous avons publié dans notre Céven'net N° 34 de Juin 2021.



Les insolites :

A.D. 48 – Le Collet de Dèze – Registre protestant – Cote EDT 051 GG 1 –
Baptêmes, mariages, sépultures 1725-1734 – Vue 1/46

L'an 1724 et le 8^e 2^{bre} Jean Mathieu du Colet et Marie Françoise Bourrelle
Mari du village de Cypierre paroisse de Larbori dans la haute province
diocèse de Vence disent avoir perdu les certificats de leur mariage
qu'ils disent avoir fait en l'an 1705 dans la paroisse de Larbre diocèse
de Grenoble voulant éviter les inconvénients qui pourroient se trouver
pour le spirituel et pour le temporel, ont renouvelé leur mutuel
consentement, et ont déclaré se prendre et épouser l'un l'autre pour
vray et légitime mariage suivant l'usage de l'église catholique
apostolique et Romaine dans laquelle ils ont promis et juré vouloir
vivre et mourir. en présence de nous Pierre Pelletier curé du dit Colet
et M^{re} Jean Mingaud curé de St Etienne et archiprêtre des Seignes
et M^{re} Jean Pierre Benoit vicaire dudit Colet sousignés avec l'époux
l'épouse ayant dit ne savoir le faire, laquelle a resté dans le dit
lieu avec le dit Mathieu depuis environ dix et huit ans.

Jean Mathieu Pelletier curé Benoit vicaire
Mingaud curé

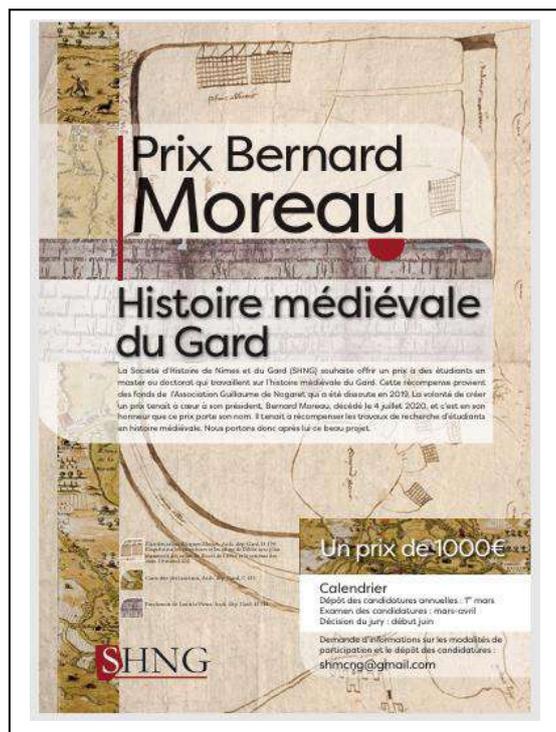
Transcription :

L'an 1724 et le 8 octobre, Jean Mathieu du Colet et Marie Françoise Bourrelle du village de Cypierre paroisse de Larbori ? dans la haute-provence, diocèse de Vence disent avoir perdu les certificats de leur mariage qu'ils disent avoir fait en l'an 1705 dans la paroisse de l' ? diocèse de Grenoble voulant éviter les inconvénients que pourraient se trouver pour le spirituel et pour le temporel, ont renouvelé leur mutuel consentement et on déclaré se prendre et épouser l'un l'autre pour vray et légitime mariage suivant l'usage de l'église catholique, apostolique et Romaine dans laquelle ils ont promis et juré vouloir vivre et mourir, en présence de nous Pierre Pelletier curé du dit Colet et Mr Jean Mingaud curé de St-Etienne et archiprêtre des Seignes et Mr Jean Pierre Benoit vicaire dudit Colet sousignés avec l'époux, l'épouse ayant dit ne savoir le faire laquelle a resté dans le dit lieu avec le dit Mathieu depuis environ dix et huit ans.

Signatures : Jean Mathieu, Mingaud curé, Pelletier curé, Benoit vicaire.



INFORMATION de la S.H.N.G.



« La Société d'Histoire de Nîmes et du Gard (SHNG) souhaite offrir un prix à des étudiants en master ou doctorat qui travaillent sur l'histoire médiévale du Gard. Cette récompense est permise par des fonds provenant de l'Association Guillaume de Nogaret qui a été dissoute en 2019 et dont les membres se retrouvent désormais au sein de la SHNG. Son président, Bernard Moreau, décédé le 4 juillet 2020, avait à cœur de créer un prix et c'est en son honneur qu'on lui a donné son nom. Il tenait à récompenser les travaux de recherche d'étudiants en histoire médiévale. Nous portons donc après lui ce beau projet en son nom à compter de 2023...

Les personnes intéressées peuvent demander des informations sur les modalités de participation et récupérer le formulaire d'inscription sur :

shmcng@gmail.com

Le dépôt des candidatures se fera également sur la boîte mail de la SHNG : shmcng@gmail.com



Appel à Témoins

Documentaire Exode Rural – Rappel

Nous avons reçu le message suivant de Mr Gauvain SIEMONS, journaliste :

**« Chère Madame, Cher Monsieur,
Journaliste au sein de la maison de production CAPA, je prépare un documentaire pour France 3 sur l'histoire de l'exode rural en France, de la fin du XIXe siècle à nos jours. Nous recherchons des personnes dont les ancêtres exerçaient un métier aujourd'hui disparu comme celui de charron ou de sabotier, qui auraient vécu à la campagne et qui à la fin du XIXe siècle ou le début du XXe siècle auraient été contraintes de quitter leur région pour des raisons économiques et auraient alors tenté l'aventure en ville.**

Pensez-vous qu'il serait possible de déposer un appel à témoins à vos membres ?

Je vous remercie par avance,

Bien à vous

Gauvain SIEMONS

Journaliste / enquêteur.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter sur contact@acgc.eu. –



APPEL AUX BONNES VOLONTÉS

Certains d'entre vous, adhérents éloignés ou peu disponibles physiquement, sont sans doute de bons paléographes. Seriez-vous prêts à consacrer une petite partie de votre temps à la vie de votre association dans le cadre d'une aide à la transcription d'acte ?

Si les réponses positives sont assez nombreuses nous mettrions en fonction un mécanisme où un membre centralisateur collationnerait les demandes de transcription et les répartirait entre les bénévoles. Ceci pour à la fois éviter d'assommer de travail un même volontaire et pour préserver l'anonymat auquel chacun a droit (vous pourrez, bien sûr si vous le souhaitez, apparaître publiquement dans le résultat de votre travail, c'est plus l'anonymat de votre e-mail que nous souhaitons préserver).

Cette action est destinée tout à la fois à vous permettre de vous impliquer dans la vie de l'A.C.G.C. (nous ne sommes jamais trop de bénévoles actifs), et à permettre à celle-ci de rendre un peu plus de service à chacun. Nous avons tous été débutants et bien contents de trouver une aide, c'est là une occasion de renvoyer l'ascenseur !

Merci à tous ceux qui se sentent d'attaque de nous le faire savoir sur la messagerie de l'association : contact@acgc.eu



La phrase célèbre :

« Restez curieux, continuez à apprendre et à vous développer. Et efforcez-vous toujours d'être plus intéressé qu'intéressant. »

Jane Fonda



Née à New-York le
21/12/1937 –

Actrice productrice
américaine.



CARNETS :



Par courrier reçu de Mme Bonsignore, nous apprenons avec beaucoup de peine le décès de son époux le 6 octobre 2024. Anciens adhérents depuis les années 2001/2002 et bien qu'habitant dans les Bouches-du-Rhône, ils prenaient grand plaisir, ensemble, à assister à nos rencontres trimestrielles. Nous présentons à Madame Bonsignore et sa famille nos sincères condoléances ;



Nous souhaitons la bienvenue ainsi que beaucoup de bonheur à France, Marie, Thérèse, fille de Simon Charrière et Camille, petite-fille de Michel Charrière, trésorier, et Elisabeth son épouse. Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.



Vos documents doivent nous être adressés sous format WORD uniquement (ou éventuellement sous « LIBRE OFFICE » pour les textes et au format JPG pour les photos. Notre adresse mail : contact@acgc.eu

☆☆☆☆☆

*NOTA : Le Céven'net paraît 2 fois par trimestre en alternance avec notre bulletin trimestriel qui, lui, ne paraît qu'une fois. Notre prochaine édition aura lieu vers le **15 Mars 2025**. Vous avez donc **JUSQU'À FIN FÉVRIER** dernier délai, pour nous adresser vos articles ou nous faire part de vos observations sur : contact@acgc.eu*

☆☆☆☆☆

Le Céven'net est un organe de communication interne à l'A.C.G.C., publié gratuitement sur notre site web et tenu à disposition de tous dans notre local de permanence, 34 Route de Nîmes à Clarensac.

☆☆☆☆☆

Nous rappelons ici que les articles signés n'engagent que leurs auteurs. Ces derniers doivent vérifier s'ils disposent des droits d'auteur nécessaires pour publier leur propos ainsi que les images qui illustrent leurs textes.

